

Exemplier

1) Horos du concile de Nicée II (787) :

« Et, pour résumer, toutes les traditions de l’Église qui nous ont été données pour loi par l’écriture ou sans écriture, nous les gardons sans nouveauté : l’une de celles-ci est l’impression, au moyen de l’icône, du modèle représenté (*ἀναζωγραφήσεως ἐκτύπωσις*) [...].

Nous définissons, avec une rigueur et une justesse entières que, d’une façon presque égale au signe de la Croix honorable et vivifiante, les vénérables et saintes images sont consacrées [...].

Tout le temps qu’ils ont vu au moyen de l’impression dans l’icône, tout ce temps-là ceux qui regardent les icônes sont conduits vers le souvenir (*μνήμην*) et le désir (*ἐπιπόθησιν*) des prototypes (*πρωτοτύπων*) ; d’attribuer aux icônes baiser et prosternation (*προσκύνησιν*) d’honneur : non pas la vraie adoration (*λατρείαν*) selon notre foi, qui convient à la seule nature divine, mais selon le mode qui vaut pour le signe de la Croix honorable et vivifiante, pour les saints Évangiles et les autres objets de culte sacrés ; de leur amener de l’encens et des lumières, selon la pieuse coutume des aniciens. Car l’honneur rendu à l’icône atteint le prototype (*εἰκόνοσ τιμὴ ἐπὶ τὸ πρωτότυπον διαβαίνει*) et celui qui se prosterne devant l’icône se prosterne devant l’hypostase de celui qui est inscrit en elle. »

Éd. M.-F. Auzepy, dans F. Bœspflug et N. Lossky (dir.), *Nicée II : 787-1987. Douze siècles d’images religieuses*, Paris, 1987, p. 31-35.

2) Paulin de Nole, *Natalicium* IX, v. 542-589 (403)¹ :

	Éd. F. Dolvek, <i>CCSL XXI</i> , 2015, p. 395-407	Trad. G. Herbert de la Portbarré-Viard, 2006, p. 243-355
542	Forte requiratur quanam ratione gerendi Sederit haec nobis sententia pingere sanctas Raro more domos animantibus assimilatis ;	(542) Il est possible que l’on nous demande ce qui nous a poussé à installer en nous cette pensée : peindre les saintes demeures d’une manière inaccoutumée, en représentant des
545	Accipite, et paucis temptabo exponere causas.	êtres vivants. (545) Prêtez-moi attention et, en peu de mots,

¹ D. Méhu, « La porte et l’autel. Les figures des lieux liminaires de l’église paléochrétienne », dans *Visibilité et présence de l’image dans l’espace ecclésial. Byzance et Moyen Âge occidental*, S. Brodbeck et A.-O. Poilpré (dir.), Paris, 2019, p. 233-255.

550	Quos agat huc sancti Felicis gloria coetus Obscurum nulli ; sed turba frequentior his est Rusticitas non cassa fide neque docta legendi ; Haec, assueta diu sacris seruire profanis Ventre deo, tandem conuertitur aduena Christo, Dum sanctorum opera in Christo mirantur aperta ;	je m'efforcerais d'en exposer les motifs. Quels rassemblements conduit ici la gloire de saint Félix, nul de l'ignore, mais la foule la plus nombreuse ici est constituée par une paysannerie qui n'est pas dépourvue de foi, mais n'est pas docte en matière de lecture. Celle-ci, longtemps accoutumée à des sacrifices profanes, (550) au cours desquels leur ventre était leur dieu, enfin se convertit au Christ en prosélyte, en admirant, découvertes aux yeux de tous, les œuvres que les saints ont accomplies dans le Christ. (...) (580) C'est pourquoi il nous a paru une œuvre utile de <u>divertir, grâce à une sainte peinture</u>, dans la demeure de Félix tout entière, au cas où, d'aventure, par ces objets offerts à la vue, l'ombre fardée de couleurs saisisrait les esprits des incultes en les <u>frappant</u>, elle qui est expliquée par des <u>inscriptions</u> placées au-dessus d'elle, afin que l'écriture rende évident (585) ce que la main a déployé, et que, pendant que tous se montrent les uns aux autres les scènes peintes et qu'ils les lisent de nouveau pour eux-mêmes, ils se souviennent bien plus tard de la nourriture, tandis que <u>les repaissent des jeûnes</u> agréables aux yeux, et qu'ainsi de meilleures habitudes s'insèrent dans leur <u>stupéfaction</u>, pendant que la peinture trompe leur faim. (...)
580	(...) Propterea uisum nobis opus utile totis Felicis domibus <u>pictura ludere sancta</u>, Si forte <u>attonitas</u> haec per spectacula mentes Agrestum caperet fucata coloribus umbra,	
585	Quae super exprimitur <u>titulis</u>, ut littera monstret Quod manus explicuit, dumque omnes picta uicissim Ostendunt releguntque, sibi uel tardius escae Sint memores dum grata oculis <u>ieiunia pascunt</u>, Atque ita se melior <u>stupefactis</u> inserat usus Dum fallit pictura famem ; (...)	

3) Le contenu doctrinal des LC (v. 791-793) :

a) La préface : distinction image et idole :

« *Gesta sane est ante hos annos in Bithiniae partibus quaedam synodus tam incaute tamque indiscretae procacitatis, ut imagines in ornamentis ecclesiae et memoria rerum gestarum ab antiquis positas incauta abolerent abdicatione, quodque Dominus de idolis precepit, hoc illi de cunctis imaginibus perpetrarent nescientes imaginem esse genus, idolum vero speciem, et speciem ad genus, genus ad speciem referri non posse.* »

Éd. A. Freeman, *MGH, Leges, Concilia*, 2, Suppl. 1, Hanovre, 1998, p. 99.

Traduction proposée :

« Il y eut, il y a quelques années, en Bithynie [i.e. concile de Héréia 754], un certain concile d'une imprudence et d'une audace sans bornes, au point qu'il supprima témérairement les images (*ut imagines [...] incauta abolerent*) qui, depuis l'Antiquité, avaient été placées comme ornements des églises et comme souvenirs des événements accomplis (*in ornamentis ecclesiae et memoriam rerum gestarum [...] positas*), et qu'ils firent à l'égard de toutes les images ce que le Seigneur avait ordonné de faire seulement pour les idoles, ne sachant pas que l'image est un genre et l'idole une espèce (*imaginem esse genus, idolum vero speciem*), et que l'on ne peut rapporter l'espèce au genre ni le genre à l'espèce. »

b) Les images et le culte :

⇒ Adoration / culte absolu (gr. *latria*) [LC, II, 21] :

« Si enim singularis cultus soli et uni Deo debitus inconvulsus erit - et revera inconvulsus erit - imaginum cultus modis omnibus cassabitur ; et si imaginum cultus non convellatur, soli et uni Deo cultus debitus non erit singularis. Ac per hoc si religionis christianae arx sive munimen et gloriosum insigne unius Dei cultus et adoratio est, immo quia est, hanc imaginibus vel quibilibet rebus exhibere contra religionem christianam est ; et si has non adorare seu colere contra religionem christianam est, ut illi delerant, solum Deum adorare seu colere eiusque cultus et adorationis arcem singularem esse fateri contra religionem christianam erit. Solus igitur Deus colendus, solus adorandus, solus glorificandus est - de quo per prophetam dicitur : « Exaltatum est nomen eius solius. »

Éd. A. Freeman, *MGH, Leges, Concilia*, 2, Suppl. 1, Hanovre, 1998, p. 274.

Traduction proposée :

« Car si le culte unique dû au seul et unique Dieu est inébranlable – et il le sera assurément –, le culte des images sera aboli de toutes manières ; et si le culte des images n'est pas éradiqué, le culte dû au seul et unique Dieu ne sera pas unique. Par conséquent, si le fondement, le bastion et l'emblème glorieux de la religion chrétienne est le culte et l'adoration (*cultus et adoratio*) du seul Dieu – et c'est précisément le cas –, manifester cela par des images

ou quoi que ce soit d'autre est contraire à la religion chrétienne ; et si ne pas adorer (*adorare*) ces choses est contraire à la religion chrétienne, comme ils l'ont rapporté [**critique directe de Nicée II**], adorer Dieu seul et reconnaître qu'il est le seul fondement du culte et de l'adoration est également contraire à la religion chrétienne. C'est pourquoi Dieu seul doit être adoré, seul doit être glorifié (*solus colendus, solus adorandus, solus glorificandus est*) – de qui il est dit par le prophète : « Qu'ils louent le nom de l'Éternel ! Car son nom seul est élevé » (Ps 148, 13). »

⇒ Image dépourvue de la puissance sacramentelle [*LC*, II, 27] :

« *Multum igitur, et ultra quam mentis oculo prestringi queat, distat sacramentum Dominici corporis et sanguinis ab imaginibus pictorum arte depictis, cum videlicet illud efficiatur operante invisibiliter spiritu Dei, hae visibiliter manu artificis ; illud consecratur a sacerdote divini nominis invocatione, hae pingantur a pictore humane artis eruditione.* »

Éd. A. Freeman, *MGH, Leges, Concilia*, 2, Suppl. 1, Hanovre, 1998, p. 294.

Traduction proposée :

« Par conséquent, le sacrement (*sacramentum*) du corps et du sang du Seigneur est très éloigné, au-delà de ce que l'esprit (*mentis*) peut saisir, des images représentées par l'art des peintres (*pictorum arte depictis*), puisque le premier est réalisé invisiblement (*invisibiliter*) par l'Esprit de Dieu (*Spiritu Dei*), les secondes visiblement (*visibiliter*) par la main de l'artiste (*manu artificis*) ; le premier est consacré (*consecratur*) par le prêtre avec l'invocation du nom divin (*divini nominis invocatione*), les secondes sont peintes (*pingantur*) par un peintre avec la connaissance humaine de l'art (*humane artis eruditione*). »

4) La via media de Grégoire le Grand (590-604) :

a) *Lettre à Serenus de Marseille :*

« *Perlatum siquidem ad nos fuerat quod inconsiderato zelo succensus sanctorum imagines sub hac quasi excusatione, ne adorari debuissent, confrigeres. Et quidem quia eas adorari uetuisses omnino laudavimus, fregisse uero reprehendimus [...]. Aliud est enim picturam adorare, aliud per picturae historiam quid sit adorandum addiscere. Nam quod legentibus*

scriptura, hoc idiotis praestat pictura cernentibus, quia in ipsa ignorantes uident quod sequi debeant, in ipsa legunt qui litteras nesciunt ; unde praecipue gentibus pro lectione pictura est [...]. Et si quis imagines facere uoluerit, minime prohibe, adorare uero imagines omnimodis deuita. Sed hoc sollicite fraternitas tua admoneat ut ex uisione rei gestae ardorem compunctionis percipiant et in adoratione solius omnipotentis sanctae trinitatis humiliter prosternantur. »

Registrum epistolarum, XI, 10, dans CCSL 140A, p. 873-875.

Traduction proposée :

« On nous a rapporté qu'enflammé d'un zèle inconsidéré, tu avais brisé les images des saints, sous prétexte qu'on ne devait pas les adorer. Et certes, que tu aies interdit qu'elles fussent adorées, nous l'avons tout à fait approuvé, mais que tu les aies brisées, nous le blâmons [...]. Une chose est en effet d'adorer une peinture (*picturam adorare*), une autre d'apprendre par une histoire peinte ce qu'il faut adorer (*per picturae historiam quid sit adorandum addiscere*). Car ce que l'écrit procurent aux gens qui lisent (*legentibus*), la peinture les fournit aux incultes (*idiotis*) qui la regardent : parce que les ignorants (*ignorantes*) y voient ce qu'ils doivent imiter, ceux qui ne savent pas lire y lisent (*legunt*) ; c'est pourquoi, surtout chez les païens (*gentibus*), la peinture tient lieu de lecture (*pro lectione pictura est*) [...]. Enfin, si quelqu'un veut faire des images, garde-toi de le lui défendre ; mais évite de toutes les manières qu'on adore les images. Mais que ta fraternité les avertisse avec sollicitude pour qu'à la vision de l'histoire (*visione rei gestae*) ils ressentent l'ardeur de la componction (*ardorem compunctionis*) et qu'il se prosternent humblement dans l'adoration de la seule Trinité. »

- b) Attitude de Théodulf quant aux sentiments des hommes vis-à-vis de l'image [LC, III, 15] :

« Nam quis furor est quaeue dementia, ut hoc in exemplum adorandarum imaginum ridiculum adducatur, quod imperatorum imagines in civitatibus et in plateis adorantur et a re inlicita res inlicita stabiliri paretur? Doctor enim gentium non nos imperatorum imitatores, sed suos, immo Christi fieri hortatur dicens : imitatores mei estote, sicut et ego Christi ; et, ut hos

imperatorum fasces sive vulgi bachatus a christicolarum mentibus dirimeret, ait : Nobis, quibus Christus crucifixus est, quid nobis cum foro ? »

Éd. A. Freeman, *MGH, Leges, Concilia*, 2, Suppl. 1, Hanovre, 1998, p. 400.

Traduction proposée :

« Quelle folie, quelle aberration, de présenter cet exemple ridicule d'images à adorer, de vénérer les images des empereurs dans les villes et les rues, et de prétendre qu'une chose illicite est établie par une autre chose illicite ? Car le Docteur des Gentils [saint Paul] nous exhorte à ne pas imiter les empereurs, mais les siens, et même le Christ, disant : « Imitez-moi, comme j'imité moi-même le Christ » (1 Co 11, 1). Et pour séparer ces faisceaux des empereurs ou cette ivresse du peuple (*vulgi bachatus*) de l'esprit des disciples du Christ (*christicolarum mentibus*), il dit : « Que pouvons-nous faire avec le forum, devant lequel le Christ a été crucifié ? [agraphon] »

5) L'Arche d'Alliance :

a) Source biblique (Ex 25, 10-22) :

« Ils feront en bois d'acacia une arche longue de deux coudées et demie, large d'une coudée et demie et haute d'une coudée et demie. Tu la plaqueras d'or pur, au-dedans et au-dehors, et tu feras sur elle une moulure d'or, tout autour. Tu fondras pour elle quatre anneau d'or, et tu les mettras à ses quatre pieds : deux anneaux d'un côté et deux anneaux de l'autre. Tu feras aussi des barres en bois d'acacia ; tu les plaqueras d'or, et tu engageras dans les anneaux fixés sur les côtés de l'arche les barres qui serviront à la porter. Les barres resteront dans les anneaux de l'arche et n'en seront pas ôtées. Tu mettras dans l'arche le Témoignage que je te donnerai. Tu feras aussi un propitiatoire d'or pur, de deux coudées et demie de long et d'une coudée et demie de large. Tu feras deux chérubins d'or repoussé, tu les feras aux deux extrémités du propitiatoire. Fais l'un des chérubins à une extrémité et l'autre chérubin à l'autre extrémité : ils feront les chérubins faisant corps avec le propitiatoire, à ses deux extrémités. Les chérubins auront les ailes déployées vers le haut et protégeront le propitiatoire de leurs ailes en se faisant face. Les faces des chérubins seront tournées vers le propitiatoire. Tu mettras le propitiatoire

sur le dessus de l'arche, et tu mettras dans l'arche le Témoignage que je te donnerai. C'est là que je te rencontrerai. »

D'après *La Bible de Jérusalem*, Paris, Le Cerf, 2014, p. 123.

b) Exégèse de Théodulf [LC, I, 15] :

« Haec igitur insignia, arca videlicet et quae in ea sunt, propitiatorium sive Cherubim, semper a nobis spiritali intuitu cernantur et tota mentis intentione quaerantur. Nec ea in depictis tabulis sive parietibus quaeramus, sed in penetrabilibus nostri cordis mentis oculo aspiciamus. Et qui secundum Apostolum revelata facie gloriam Dei speculantes in eiusdem imaginem transformamur a claritate in claritatem tamquam a Domini Spiritu, non ambulantes in astutia neque adulterantes verbum Dei, sed in manifestatione veritatis, non iam veritatem per imagines et picturas queramus, qui spe, fide et caritate ad eandem veritatem, que Christus est, ipso auxiliante pervenimus. »

Éd. A. Freeman, *MGH, Leges, Concilia*, 2, Suppl. 1, Hanovre, 1998, p. 175.

Traduction proposée :

« Ce sont donc des emblèmes (*Haec igitur insignia*), à savoir l'arche et son contenu, le propitiatoire ou les chérubins ; ils doivent toujours être perçus par nous avec un regard spirituel (*spiritali intuitu*) et interprétés avec toute l'attention de notre esprit (*tota mentis intentione*). Nous ne devons pas les chercher dans des peintures ou sur des murs, mais les contempler avec le regard pénétrant de notre cœur et de notre esprit (*in penetrabilibus nostri cordis mentis oculo*). Et nous qui, selon l'Apôtre [saint Paul], contemplons la gloire de Dieu avec un visage révélé, sommes transformés à son image, de gloire en gloire, par l'Esprit du Seigneur, sans marcher dans la ruse ni falsifier la parole de Dieu, mais dans la manifestation de la vérité (2 Cor 3,18 ; 4,2), ne cherchons plus la vérité par des images et des représentations, car c'est par l'espérance, la foi et la charité que nous sommes parvenus à la même vérité, qui est le Christ, avec son aide. »

« Arca namque foederis secundum quosdam Dominum et Salvatorem nostrum, in quo solo foedus pacis apud Patrem habemus, designat, qui post resurrectionem suam ascendens in caelum carnem, quam adsumperat ex Virgine, in Patris dextera conlocavit, in quo sunt due

tabulae legis, duo videlicet Testamenta [...] In quo sunt duo Cherubim, scientiae videlicet plenitudo, quae in duobus Testamentis eius revelatione monstrata est [...] Desuper quo propitiatorio, id est de medio cherubim loquitur Deus, quia idem Filius est Verbum Patris, per quem facta sunt omnia. »

Éd. A. Freeman, *MGH, Leges, Concilia*, 2, Suppl. 1, Hanovre, 1998, p. 170-172.

Traduction proposée :

« L'Arche d'Alliance, selon certains, désigne notre Seigneur et Sauveur, en qui seul nous avons une alliance de paix avec le Père. Après sa résurrection, en montant au ciel, il a placé à la droite du Père la chair qu'il avait assumée de la Vierge. Dans cette arche se trouvent les deux tables de la Loi, c'est-à-dire les deux Testaments. [...] Et dans cette arche se trouvent deux chérubins, symbolisant la plénitude de la connaissance, manifestée dans les deux Testaments par sa révélation. [...] Au-dessus de ce propitiatoire, c'est-à-dire du milieu des chérubins, Dieu parle, car ce même Fils est le Verbe du Père, par qui toutes choses ont été créées. »

6) La position de Jean Calvin (v. 1551) :

⇒ Sur la distinction entre *adoration* et *honneur* [III, 19, p. 33] :

« Or combien que les choses que nous deuons à Dieu soyent innumerables : toutesfois elle se peuuent bien rapporter à quatre pointz : assauoir adoration, qui tire avec soy le seruice spirituel de la conscience, comme vn accessoire : fiance², inuocation & action de graces. L'appelle Adoration, la reuerence que luy fait la creature, se submettant à sa [Dieu] grandeur. Pourtant, ce n'est pas sans cause que ie metz comme vne partie d'icelle, l'honneur que nous luy portons, nous assubiettissans à sa Loy ; car c'est vn hommage spirituel, qui se rend à luy comme souuerain Roy, & ayant toute superiorité sur noz ames. »

² Hommage.

⇒ Sur l'image dépourvue de puissance sacramentelle [III, 30, p. 88] :

« Dieu non seulement a defendu de faire statues pour representer sa maiesté, mais aussi de consacrer aucuns tiltres ne pierres qui fussent dressez pour y faire adoration. Pour vne mesme raison ceste seconde partie du precepte a esté adioustée de ne point adorer les images. Car si tost qu'on a inuenté quelque forme visible à Dieu, on y attache sa vertu : d'autant que les hommes sont si stupides d'enclorre Dieu où ilz ont imaginé sa presence. Pourtant il est impossible qu'ilz l'adorent là mesme. »

⇒ Contre la *via media* de saint Grégoire [III, 26, p. 86] :

« Je say bien que cela est tenu comme vn commun prouerbe : que les images sont les liures des idiots. Sainct Grégoire l'a aussi dit. Mais l'Esprit de Dieu en a bien prononcé autrement, en l'escole duquel, si saint Grégoire eus testé pleinement enseigné, il n'eust iamais parlé tel langage. »

J. Calvin, *Institution de la religion chrestienne*, éd. Genève, 1551.

7) Réaction du concile de Trente (Session XXV, 3-4 décembre 1563) :

« *Imagines porro Christi, Deiparae virginis, et aliorum sanctorum, in templis praesertim habendas, et retinendas : eisque debitum honorem, et venerationem impertiendam ; non quod credatur inesse aliqua in iis divinitas, vel virtus, propter quam sint colendae, vel quod ab eis sit aliquid petendum ; vel quod fiducia in imaginibus sit figenda : veluti olim fiebat a gentibus, quae in idolis spem suam collocabant : sed quoniam honos, qui eis exhibetur, refertur ad prototypa, quae illae representant : ita ut per imagines, quas osculamur, et coram quibus caput aperimus, et procumbimus, Christum adoremus : et sanctos, quorum illae similitudinem gerunt, veneremur ; id quod conciliorum, praesertim vero secundae Nicaenae synodi decretis contra imaginum oppugnatores esset sancitum.* »

Canones, et decreta sacrosancti œcumenici, et generalis concilii Tridentini [...], éd. Madrid, 1564, p. 203.

Traduction proposée :

« De plus, les images du Christ, de la Vierge Marie et des autres saints doivent être conservées et préservées avec soin dans les temples ; elles doivent recevoir l'honneur (*honorem*) et la vénération (*venerationem*) qui leur sont dus, non pas parce qu'on croit en elles une quelconque divinité ou vertu justifiant leur adoration, ni parce qu'on leur demande quoi que ce soit ; ni parce qu'il faut placer sa confiance dans les images, comme le faisaient autrefois les païens (*gentibus*) qui fondaient leur espoir sur les idoles (*idolis*) ; mais parce que l'honneur (*honos*) qui leur est rendu se rapporte aux prototypes (*refertur ad prototypa*) qu'elles représentent : ainsi, par les images que nous embrassons (*osculamur*), devant lesquelles nous inclinons la tête et nous prosternons (*procumbimus*), nous adorons le Christ (*Christum adoremus*) et vénérons les saints dont elles portent l'image (*similitudinem*), ce qui est sanctionné par les décrets des conciles, et notamment du second concile de Nicée, contre les opposants aux images. »

Annexe : tableau récapitulatif des *Libri Carolini*, d'après K. Mitalaité, *Philosophie et théologie de l'image dans les Libri Carolini*, Paris, Institut d'Études Augustiniennes, 2007, annexe I

Livre	Chapitres	Titre / Thème principal	Résumé synthétique du contenu
Livre I Critique de Nicée II	1–6	Contre la divinité impériale	Distinction entre le divin et l'humain. L'usurpation de l'Écriture et sa signification. L'autorité de Rome et la prééminence papale.
	7–8	Que sont une image et son iconicité ?	La question de l'image divine dans l'homme. La dialectique de l'image.
	9–14	L'adoration des images	Contre l'adoration des images artificielles.
	15–20	Contre la justification et l'adoration des images par le biais des objets matériels et leur création dans l'Ancienne Loi	Études de cas des images divines dans l'Ancien Testament.
	21–22	La théologie politique	La vénération de la personne du roi dans l'Ancien Testament.
	23–24	Le visage de Dieu. Contre l'icône	Le Fils-Image. L'empreinte de la lumière. Le visage divin dans le sens ecclésiastique.
	25–28	Contre la condamnation des parents. L'inutilité du concile grec (Nicée II)	Contre les iconoclastes
	29–30	La vraie compréhension de la foi chrétienne	La compréhension spirituelle de la « maison de Dieu » (Ps 25, 8).
Livre II Posture de l'Église d'Occident	1–4	Contre la condamnation des parents	Contre la relation de PS 73 ; 79 aux iconoclastes. Contre l'inclusion d'Hadrien au nombre des iconophiles.
	5–8	La personne du Christ et son adoration	La nature humaine du Christ et son adoration sans division de la personne. L'adoration du Christ et son lieu.
	9–12	L'exégèse biblique	La signification des objets matériels dans la Bible. Le sens littéral et le sens spirituel. L'accomplissement de la préfiguration au présent.
	13–20	Les textes des autorités patristiques et l'autorité des conciles	Athanase. Ambroise. Augustin. Grégoire de Nysse. Concile de Trullo.

			Jean Chrysostome. Cyrille d'Alexandrie.
	21-25	La fonction des images et le culte divin	Le culte chrétien ne permet que la vénération de Dieu. La vraie fonction de l'image. L'autorité de Grégoire dans la question des images. Le culte de Dieu.
	26-31	Les sacrements et les images	L'Arche, l'eucharistie, la croix, les vases liturgiques, la Bible et les images artificielles.
Livre III Définition du rôle de l'image	1-8	La définition de la foi orthodoxe (les erreurs des credos grecs)	La question du <i>filioque</i> . La question du <i>principum</i> dans la Trinité.
	9-14	Contre le concile de Nicée II. Pourquoi ce concile n'est pas valable	Le mauvais discours des Grecs. Contre le légitimité du discours.
	15-18	Contre la sacralisation et la sacralité des images. L'adoration de Dieu et l'idolâtrie	Contre la justification de l'image du Christ par l'image de l'empereur. Contre ceux qui disent que l'honneur rendu à l'image revient au prototype (<i>prima forma</i>). L'abolition de l'idolâtrie par le Christ. Le culte pour les créatures aboli par la venue du Christ
	19-20	Contre le concile grec	La mauvaise compréhension de l'utilisation de l'Écriture comme exemple de mauvais discours.
	21	Le miracle	Le miracle de Palémon n'est pas égal à celui de Mt 9, 20-22
	22-23	L'art de la peinture	L'art de la peinture n'est pas pieux. Entre vérité biblique et la tromperie des images.
	24-28	Les conditions de la sacralisation de la chose matérielle	Les images et les reliques. Les images et les miracles. Les images et les rêves. L'image n'est pas le lieu de Dieu.
	29-31	L'image du Christ	L'image de l'empereur et l'image du Christ. Contre l'utilisation des apocryphes. Contre le parjure.

Livre IV	1-2	L'image du Christ	Contre l'iconicité de l'image du Christ.
	3	L'espace sacré	Contre la vénération des images en tant qu'espace sacré.
	4-9	Les parents ne sont pas des iconoclastes	Contre l'inculpation des iconoclastes du crime de Nabuchodonosor. Le lieu spirituel de l'adoration de Dieu. L'exagération des adoreurs et des briseurs d'images.
	10-28	La question de l'authenticité	L'authenticité de la légende. L'authenticité et la pureté des textes utilisés. Les règles d'authenticité des textes chrétiens. Les conditions de l'authenticité du miracle. Le lieu saint ne sanctifie pas les hommes. L'eucharistie et l'image. La sanctification des objets matériels. La différence entre l' <i>osculare</i> et le <i>salutare</i> . Les images et les pauvres. Le concile grec n'est pas universel.